Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 035-200095347-20260929-DEL252026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DE BAIN

Date de convocation
21 septembre 2026

Délibération N° 25-2026

Délibération affichée le
30/09/2026

Nombre de délégués
en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15 Pour

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du COMITE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PAYS DE BAIN, légalement convoqué le 21 septembre 2026, se sont réunis au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Nicolas PASDELOU, Président.

Etaient présents : Nicolas PASDELOU, Jean-François TRIHAN, Bernard FERRAND, David CHAUVIN, Loïc LEMAU, Pascal HAMON, Nadine CHOQUET, Frédérick BELLEIL, Nicolas MONVOISIN, Rémi PITRE, Christian VOLAND, Armelle DE GOUYON, Jean-Paul HELUARD, Pascal HOUDELINE (suppléant), Philippe LEGAY (suppléant).
Absents représentés : David JUGAN, représenté par M. Pascal HOUDELINE (suppléant) ; Frédéric MARTIN, représenté par M. Philippe LEGAY (suppléant)
Absents excusés : Odile MAUNY
Absents : Romain GEFFRIAUD, Tony LUCO, Marc TRICHET
Secrétaire de séance : HOUDELINE Pascal, à l'unanimité

OBJET : Missions facultatives – Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de signer une convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches correspondantes.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas PASDELOU

